



Commission permanente de Contrôle linguistique
rue Montagne du Parc 4 – 1000 BRUXELLES

[...]

[...]

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

En sa séance du 13 décembre 2007, la Commission permanente de Contrôle linguistique (CPCL), siégeant sections réunies, a consacré un examen à une plainte déposée contre le fait que, dans la fenêtre de recherche du site web de Bruxelles Propreté, les noms de plusieurs communes bruxelloises ne sont mentionnées qu'en français. En outre, sous la section "*uw afval – valorisatie en recyclage*", n'apparaîtraient que les logos de Net Brussel et Fost Plus. Sur le site français, par contre, ce chapitre contiendrait de nombreux textes.

De l'examen il ressort que les noms de certaines communes bruxelloises dans la fenêtre de recherche du site web sont en effet uniquement mentionnés en français.

*
* *

A la demande de renseignements de la CPCL, vous avez répondu (*traduction*):

"Nous venons de mettre à jour et d'adapter notre site web en français et en néerlandais. Incriminés au départ, les faits sont désormais exacts et complets.

Les mois à venir, nous continuerons à investir dans l'amélioration de notre site web."

*
* *

Des communications diffusées par l'Internet doivent être considérées comme des avis et communications au public.

L'Agence Régionale pour la Propreté – Propreté Bruxelles est un service du Gouvernement de Bruxelles-Capitale.

Conformément à l'article 32, §1^{er}, de la loi du 16 juin 1989 portant diverses réformes institutionnelles, qui renvoie entre autres à l'article 40 des lois sur l'emploi des langues en matière administrative, coordonnées par arrêté royal du 18 juillet 1966 (LLC), les avis et communications que les services centraux font directement au public sont rédigés en français et en néerlandais.

Partant, la CPCL estime que la plainte est recevable et fondée.

Elle prend acte du fait que votre site web a été récemment adapté.

Copie du présent avis est notifiée au plaignant.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire d'Etat, l'assurance de ma haute considération.

Le Président,

[...]